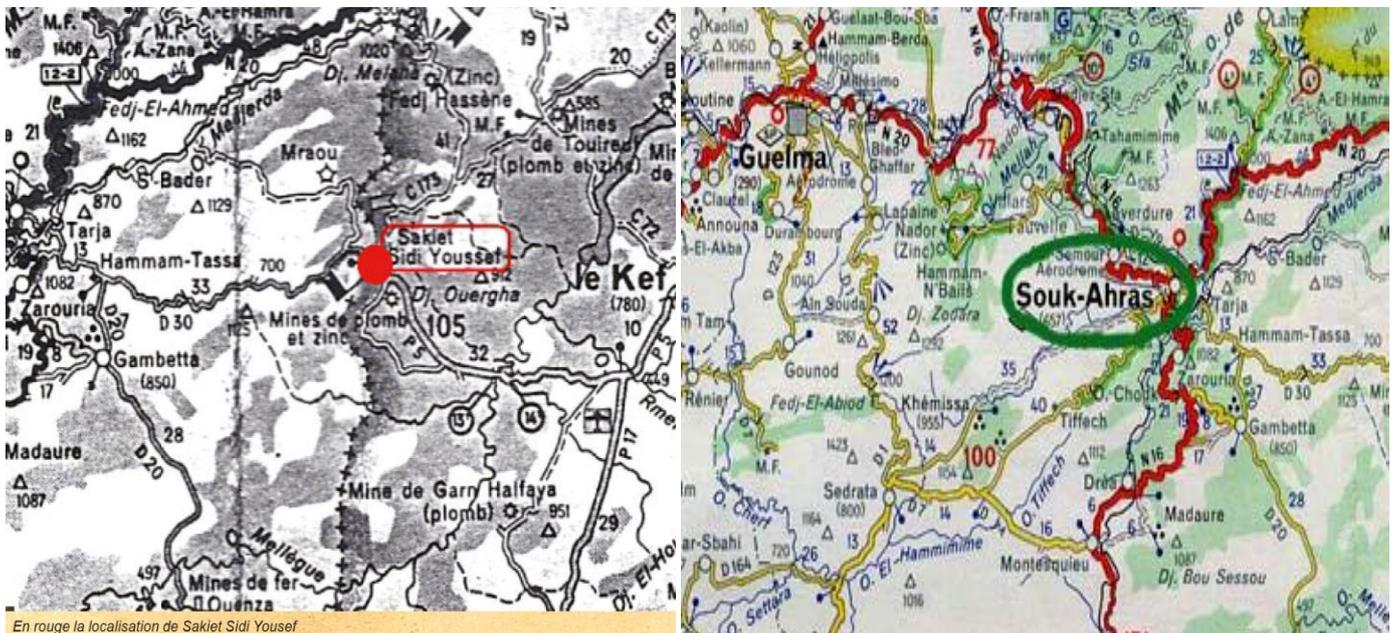


SAKIET-SIDI-YOUSSEF

Ville du Nord-ouest de la Tunisie située à quelques kilomètres de la frontière Algéro-tunisienne, sur la RN, entre la ville tunisienne du Kef et la ville algérienne de Souk-Ahras distante de 50 km.



En rouge la localisation de Sakiet Sidi Youssef

Climat méditerranéen avec été chaud.

L'Algérie, dans le Nord du pays et le long du littoral méditerranéen, s'étend la bande du Tell sur environ 1 600 km, large de 80 à 190 km. Elle est bordée à l'Ouest, par le Maroc et à l'Est par la Tunisie. Ces deux pays ont été longtemps sous domination française ; étant liés par un protectorat :

- La Tunisie de 1881 à 1956 (le 20 mars) ;
- Le Maroc de 1912 à 1956 (2 mars) ;

HISTOIRE

SAKIET-SIDI-YOUSSEF, nommée *NARAGGARA* par Ptolémée à l'époque romaine, faisait partie de la province romaine d'Afrique proconsulaire. L'historien Polybe l'écrivait *Margaron*. En 202 avant Jésus-Christ, lors de la bataille de Zama, Scipion l'Africain et Massinissa y affrontent Hannibal Barca.



Le 8 février 1958, SAKIET est victime d'un bombardement de l'Armée française à titre de représailles.

La ville d'Algérie mitoyenne est SOUK-AHRAS :

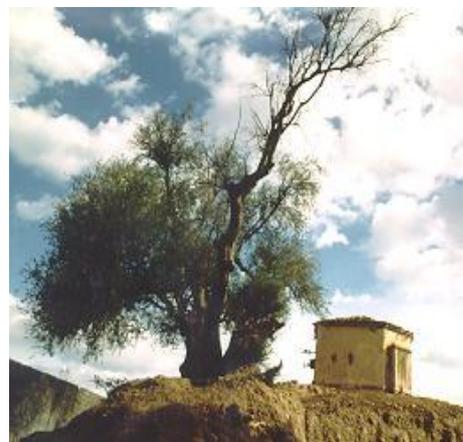
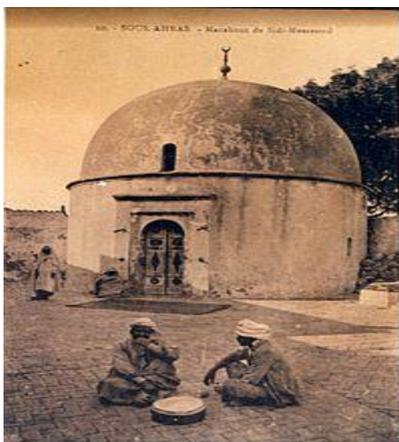
SOUK-AHRAS : a été extraite d'un mot tamazight «*AHRAS*» qui signifie Lion. Il y avait à l'époque des forêts très denses qui abritaient de nombreux animaux sauvages et des lions. Plus tard on installa un marché (souk) à cet endroit d'où l'appellation SOUK-AHRAS qui signifie : « *marché des lions* »

Riches d'une histoire liée aux civilisations successives : numide, romaine, byzantine et enfin berbère, SOUK-AHRAS fut aussi un point stratégique avec MADAURE, TIFECHE et KHEMISSA.

Présence turque  1515 - 1830

Un olivier majestueux se dresse tout près d'un Bordj, seule modeste construction en dur de l'endroit. Elle appartient au Cheik des Hanenchas qui est le chef de la tribu indigène.

SOUK-AHRAS est devenue une circonscription affiliée au Beylik de l'Est, ayant pour capitale Constantine sous le règne du Bey de cette dernière. La plus grande partie de ses habitants durant cette période, appartenait aux plus grandes tribus et plus particulièrement à celles de Hnancha et El-Harakta. Les chefs de ces tribus furent appelés les Caïds (dirigeants). Ils travaillaient avec les hommes du beylik sous l'autorité du bey de Constantine et au vu de son importance, un grand nombre d'entre eux y résidèrent.



Augustin et sa mère Monique.

"Olivier de St. Augustin", olivier millénaire, qui a survécu à une tentative de mise en feu par les wahhabites des années 1990.

La présence ottomane se distingua à SOUK-AHRAS par la coexistence pacifique avec les indigènes. Toutefois, la politique et les lois turques qui y furent adoptées après, oscillèrent vers la tyrannie et la répression à l'encontre des habitants. Ils les contraignirent au versement de lourds impôts au makhzen. Ils furent aussi l'objet de nombreuses contraintes de la part des soldats turcs et des politiciens.

L'autorité ottomane versa dans les abus et les excès. Des révoltes éclatèrent, entraînant de multiples batailles, notamment celle des Hanenchas sous le commandement d'El-Ouznadjî contre le bey de Constantine. Pendant près d'un siècle, les batailles succédèrent à des périodes d'accalmie, jusqu'au départ définitif des Turcs de la région, qui resta indépendante jusqu'à la colonisation française.

Présence française 1830 - 1962 :

Les troupes françaises viennent pour la première fois, dans la région de Souk-Ahras, en 1843.

Elles sont en démonstration dans un pays, les Hanenchas, particulièrement agités et dominés par l'influence de deux grandes familles rivales (Resgui et EL-Hessenaoui) en lutte pour maintenir leur suprématie dans la contrée. Leur puissance s'étend sur un vaste territoire que l'on doit surveiller sévèrement.

SOUK-AHRAS (Source Anom) : Des colons européens s'installent en 1855 près du poste militaire établi en 1852.

Le centre de population est créé officiellement par décret du 15 septembre 1858 et son plan d'alignement est approuvé. Un commissariat civil y est établi le 13 octobre suivant. Le centre est érigé en commune de plein exercice par décret du 22 août 1861 (avec Medjez Sfa pour annexe).

La commune est rattachée au département de Bône en 1955.

Cette région, proche de la frontière tunisienne, connaît depuis novembre 1954 un mouvement insurrectionnel avec une grande porosité de sa frontière. Cela permet aux rebelles de s'approvisionner en armement, qui leur fait défaut.

De novembre 1954 au début de 1956, la présence de troupes françaises au Maroc et en Tunisie permet de contrôler les frontières algéro-marocaine et algéro-tunisienne, même si ce contrôle reste parfois lointain compte tenu de l'agitation antifrançaise qui s'est développée dans les deux pays. Mais la proclamation de l'indépendance du Maroc et de la Tunisie, en mars 1956, crée une situation nouvelle redoutée par le commandement français en Algérie.

Désormais, à mesure que les troupes françaises évacueront ces deux territoires, le FLN pourra y installer des camps d'entraînement et des bases de ravitaillement en armes pour l'Armée de Libération Nationale (ALN) de l'intérieur. On constate rapidement que son armement se développe : le fusil de guerre remplace petit à petit le fusil de chasse ; la mitrailleuse fait son apparition ; les explosifs et pétards de fortune se transforment en dynamite. Simultanément, les techniques de sabotage s'améliorent, conséquence probable de l'ouverture à Oujda (Maroc) d'une école de spécialistes de destructions. Comme tout cet armement ne peut provenir de l'accostage

clandestin de quelques caboteurs ayant échappé aux garde-côtes de la Marine, il faut donc surveiller les frontières terrestres afin d'en interdire, sinon d'en limiter, les passages.

Le mois d'octobre 1957 connaît une intense activité aux deux frontières dont l'aménagement est sans cesse amélioré. Les prescriptions de la directive du 26 juin de M. Morice, ministre de la défense nationale, ordonnant la réalisation d'un barrage de Bône à Tébessa et le renforcement de la défense face au Maroc, sont sur le point de recevoir entière satisfaction.

Les journalistes, depuis la dernière conférence de presse tenue par le ministre, appellent cet ensemble « *La ligne Morice* ». Celui-ci a en effet largement contribué à l'extension et l'amélioration du barrage dans son épaisseur, sa valeur technique et sa potentialité, sans être le responsable de sa création, qui est l'œuvre de Max Lejeune.



André Morice (1900/1990)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Andr%C3%A9_Morice



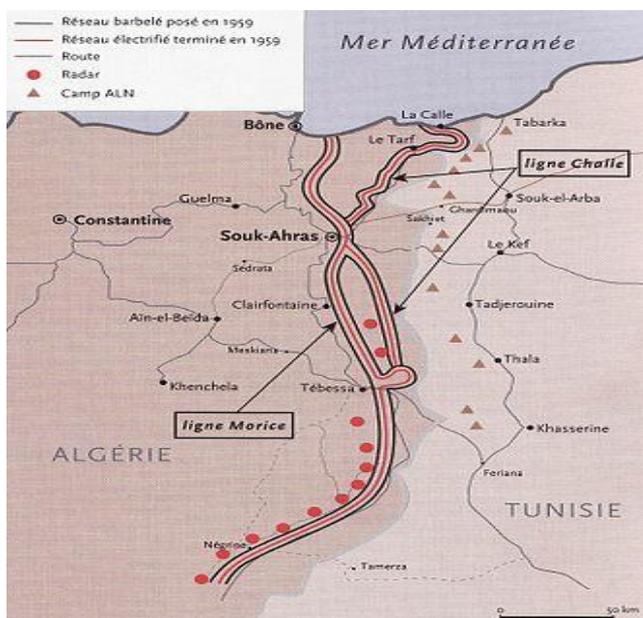
La ligne Morice

Face à la Tunisie, un réseau continu entoure la voie ferrée et se prolonge au Sud jusqu'à El-Ma-El-Abiod. Les deux haies sont achevées et mises sous tension électrique. Le barrage s'est révélé immédiatement efficace, son franchissement étant rendu de plus en plus difficile par la pose de mines.

La ligne Morice courait le long de la frontière entre l'Algérie et la Tunisie sur 460 km de la Méditerranée aux confins sahariens, afin de couper les combattants de l'Armée de libération nationale (ALN) de leurs bases à l'étranger. Elle a été la première ligne de défense française durant la bataille des Frontières.

La zone Est-Constantinoise réalise la plus forte densité de troupes de toute l'Algérie. On y compte 26 bataillons d'infanterie, quatre régiments blindés, cinq groupes d'artillerie, sept bataillons du Génie, qui concrétisent l'effort que l'autorité militaire a décidé de poursuivre. C'est ainsi que la 11^{ème} Division d'Infanterie, qui connaît bien la région, est mise à la disposition du commandement de la zone Est-Constantinoise

Barbelée, électrifiée, minée et surveillée en permanence, elle a rempli son rôle : La ligne Morice a été partiellement doublée par la ligne Challe en 1959.



Lors des batailles de la frontière du 21 janvier au 28 mai 1958 nous eumes à déplorer 364 tués et l'ALN 2 400 tués.

Le barrage commence à Mondovi, il protège la plaine de Bône en délaissant la zone du lac Fetzara, une zone marécageuse. Il suit la voie ferrée jusqu'à Souk-Ahras, et sécurise la vallée de La Seybouse jusqu'à Duvivier. À Souk-Ahras, il va vers le Sud jusqu'à Tébessa par Clairefontaine, Morsotte, mais en se tenant loin de la frontière. Il s'en rapproche beaucoup en se dirigeant vers le Sud, pour atteindre Négrine, par El-Ma-El-Abiod et Bir-El-Ater.



Entre Duvivier et Souk-Ahras, notamment autour du village de Lamy, est la zone la plus sensible. Dans le « *bec de canard* » de Ghardimaou, l'ALN a installé de nombreuses bases, d'où des bandes peuvent s'infiltrer dans la forêt. Elles passent vite, si elles réussissent à échapper aux patrouilles françaises, entre Duvivier et Souk-Ahras. Leur attaque sur la plaine de Bône, en juin 1958, fut un échec, de même qu'au sud des Hauts Plateaux, la bataille de Guelma.



Raoul SALAN (1899/1984) :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Raoul_Salan



Edmond JOUHAUD (1905/1995) adjoint interarmées au général SALAN

https://fr.wikipedia.org/wiki/Edmond_Jouhaud

Le bombardement de cantonnements du FLN en Tunisie et de positions de DCA hostiles n'est être rien d'autre qu'un acte de légitime défense mis en œuvre par le Général JOUHAUD.

En août 1957, Salan imposa l'usage du radar

Le général le présenta comme un moyen supérieur de renseignement. Il permet, écrivait-il, d'observer « à vue directe » des hommes en déplacement, et les « éclatements des projectiles d'artillerie ou de mortiers ». On pourra « suivre un objectif », surveiller « des mouvements rebelles de jour et de nuit », intercepter « les convois rebelles » et « conduire des éléments amis à terre ou aériens ». Les « éléments en embuscade » deviendront faciles à diriger. Les informations ainsi recueillies seront précieuses, comme « l'ouverture du feu par des armes automatiques » ou les « tirs d'obus éclairant » sur des objectifs « donnés par le radar »

En janvier 1958, le général Salan donne l'ordre de détruire toutes les katibas venues ou à venir de Tunisie, avant ou après le franchissement du barrage. Il affecte au général Vanuxem, alors commandant de la zone Est Constantinoise et responsable du barrage, toutes les réserves générales dont il dispose, c'est-à-dire le 1^{er} régiment étranger de parachutistes (REP) du lieutenant-colonel Jeanpierre, le 9^e régiment de chasseurs parachutistes (RCP) du colonel Pierre Buchoud, le 14^e RCP du lieutenant-colonel Ollion, le 8^e RCP du lieutenant-colonel Fourcade et le 3^e RPC du colonel Bigeard ultérieurement remplacé par le colonel Trinquier.

Ces cinq régiments patrouillent sur les grands axes d'infiltration en complément du dispositif de protection normal du barrage, soit quatre régiments en avant de celui-ci, six régiments mécanisés chargés de la « herse » et six régiments des secteurs occupant le terrain. Trois détachements d'hélicoptères sont disponibles à Guelma, Tébessa et Bir-El-Ater. Sur demande, un appui léger de l'aviation peut être fourni par les bases aériennes de Bône et de Tébessa.

Pour éviter une infiltration aérienne, plusieurs B-26C sont modifiés en chasseurs nocturnes équipés d'un radar. Selon un article de 1998, en 1961, ils interceptent 38 avions légers et hélicoptères, en abattant 9.

4 Août 1960 :

De la gravité de la situation militaire le chef du GPRA est pleinement conscient. C'est un véritable cri d'alarme que lance Ferhat Abbas à ses collègues le 4 août 1960 en rendant compte de l'échec sur le terrain du FLN. "Il devient impossible de franchir les barrages pour alimenter la révolution à l'intérieur du pays"

SAKIET-SIDI-YOUSSEF

Tandis que nous pacifions l'intérieur de notre territoire et portons, de ce fait, des coups imparables à la rébellion, le haut commandement FLN s'inquiète. Pour être au plus près du théâtre opérationnel il s'installe à Tunis et jette un cri d'alarme au monde arabe dont il demande de l'aide. Ses appels aux Maroc donnent peu de résultat. Par contre, la Tunisie de Bourguiba tend à devenir le bastion où, à sa guise, il reçoit des armes et installe des camps d'entraînement vers lesquels sont dirigés leurs jeunes recrues.



Habib BOURGUIBA (1903/2000)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Habib_Bourguiba



Amar OUAMRANE (1919/1992)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Amar_Ouamrane

Dès lors les tentatives de passage à travers la frontière deviennent de plus en plus nombreuses. Le général Salan, commandant en chef en Algérie, renforce notre dispositif pour y remédier.

Il devient cependant indispensable de faire pression sur Bourguiba, eu égard à l'aide considérable qu'apporte la Tunisie aux rebelles. Le problème est en effet bien plus sérieux à la frontière tunisienne qu'à la frontière marocaine.

De fait, si la rébellion n'avait pas la possibilité de s'armer et de s'entraîner en Tunisie, elle s'étiolerait. Bourguiba ne se contente pas de la soutenir, il l'encourage, la pousse. Du temps de Ben-Bella elle était surtout dirigée du Caire. Maintenant son centre est Tunis qui groupe tous les chefs rebelles, dont Omar Ouamrane qui a « *mis Bourguiba dans sa poche* » et de ce fait la rébellion bénéficie de plus en plus de l'appui conséquent que lui apporte ostensiblement le chef du gouvernement tunisien. Celui-ci, par ailleurs, s'est attaché à mettre en relief Ouamrane, pour lui permettre de réaliser, sous son autorité, l'unité de commandement et d'action qui, jusqu'ici, avait fait défaut à la rébellion. Celle-ci prend alors une impulsion nouvelle.

Les armes, en provenance de Libye ou débarquées dans les ports tunisiens, sont collectées à Tunis pour être réparties entre les bases rebelles qui sont installées le long de la frontière à Souk-El-Arba, Ghardimaou, Sakiet-Sidi-Youssef, Tadjerouine, Thala, Redeyef, Tozeur. Elles sont occupées par sept bataillons d'instruction de l'ALN et disposent d'un important matériel auto et de transmissions nombreuses.

La cobelligérance de fait imposée par le gouvernement tunisien nuit à notre but poursuivi en Algérie qui ne pourra être pleinement atteint sans une intervention diplomatique ou militaire visant à mettre un terme à l'aide que la Tunisie apporte à la rébellion.

Les incidents répétés qui éclatent entre le barrage et la frontière en sont une illustration. Dans ce terrain boisé et montagneux, de nombreux villages demeurent qu'il faut protéger ; les postes sont placés le long des voies qui, de

Tunisie, pénètrent en Algérie et leurs garnisons se livrent jour et nuit à de nombreuses patrouilles de reconnaissance et de protection. Elles sont malheureusement très souvent prises à partie du haut de la frontière même. Leurs possibilités de riposte sont minces ; en effet le droit de suite qui a été instauré est, dans les débuts, soumis à tant de restrictions qu'il en devient inopérant.



Poste du 23^e RI



Village de Sakiet

Voici un cas significatif : le 27 juillet 1957, un train, qui venait de passer la frontière saute sur une mine. Il transportait du personnel et du matériel militaires. Les éléments de protection envoyés sur les lieux, « ont été pris à partie par une bande de fellaghas disposant d'armes automatiques et tirant depuis le territoire tunisien ». Trois avions ont « observé les emplacements d'armes », c'était un guet-apens, car un agent local des chemins de fer avait arrêté ce train pendant plus d'une heure avant le passage de la frontière, le privant de la protection de la draine blindée le précédant et qui avait poursuivi sa route.

Les postes isolés sont attaqués : le 3 septembre 1957, des « éléments rebelles, opérant à partir de la Tunisie » ont harcelé les postes de l'Est algérien, dans la région à l'ouest de Sakiet-Sidi-Youssef. En partant, ils avaient laissé « 1 000 douilles diverses », un chargeur de F.M., une culasse de fusil de guerre.

Certains de ces incidents sont graves, en particulier l'affaire du Kouif, que voici en quelques mots : Le 1^{er} septembre 1957, à 11 heures, des sapeurs, travaillant au chantier des « Sablières du génie », situées à un km de la frontière, sont attaqués. Un élément du 26^e RI prend en chasse les rebelles et en tue quinze dont trois réguliers tunisiens qui appartiennent, l'un à la Garde nationale, les deux autres 1^{er} RI. La poursuite des fuyards s'effectue jusqu'à trois km à l'intérieur du territoire tunisien, dont le Gouvernement élève aussitôt une protestation, déclarant que nous avons tiré sur un véhicule venu à la rencontre de nos hommes pour parlementer. Dix jours plus tard c'est le poste d'El-Khemissi, tenu par une unité du 153^e RI, autour duquel vivent près de 500 algériens, qui est attaqué vers minuit par des rebelles accompagnés de Tunisiens venus de Ghardimaou. Tandis que les fellaghas harcèlent le poste, les civils tunisiens pillent le village de réfugiés, obligeant les habitants à partir avec eux et massacrant les réfractaires. **Un enfant nouveau-né et une jeune fille de 18 ans ont la tête arrachée.** Les hommes du poste réagissent et poussent jusqu'en territoire tunisien d'où ils reviennent après avoir récupéré une bonne partie de la population, ce qui occasionne des plaintes véhémentes de la part du gouvernement tunisien. L'ambassadeur de France prend toutefois notre défense avec fermeté.

A ces incidents s'ajoutent presque journalièrement des tirs d'armes automatiques en provenance des postes tunisiens contre nos petits appareils de reconnaissance qui patrouillent le long de la frontière sans la franchir, à une altitude de 600 mètres, et qui sont parfois obligés, à cause des nuages, à opérer plus bas. De nombreux avions sont touchés et les protestations françaises vives en raison de la violation flagrante des conventions internationales concernant les appareils volant dans l'espace aérien français.

LES ENLEVEMENTS DE POPULATION

Les fellaghas pratiquent deux sortes d'enlèvements.

Les enlèvements punitifs, visant des collaborateurs des Français, sont un des moyens de créer la peur. Ils visent à isoler les autorités françaises. Ainsi, le 14 octobre 1957, un entrepreneur algérien, utilisé par la SAS de El Meridj, est enlevé » par des « éléments venus de Tunisie » et il est emmené en Tunisie. Il y a été vu sur un camion, roulant vers le Kef « sous un nouveau matricule ».

Ce sont aussi des opérations de propagande auprès de la population locale. En septembre 1957, « au cours d'un accrochage de diversion contre la garnison de Bordj M'Raou, les rebelles ont enlevé de force une partie de la population regroupée ». Ont disparu 394 personnes, dont de nombreuses femmes et des enfants. Mais le succès est limité car 805 personnes sont « restées sur place » et 90 autres sont rentrées « dont deux blessées par couteau ». « Les troupeaux du douar ont été conservés par les assaillants. » Quant aux gens enlevés, ils seraient actuellement laissés « sans nourriture » dans la région de la petite ville frontalière de Ghardimaou, en territoire tunisien. Les gens du FLN avaient voulu faire un gros coup en s'en prenant à un centre de regroupement de 1 200 habitants, où la SAS avait ouvert un marché important et où « la plupart des hommes ont travaillé pour la SAS ».

PREMICES AUX POURSUITES

Le 8 février 1958, du village tunisien de Sakiet-Sidi-Youssef, village où le F.L.N. a installé une base rebelle, il y a, le 11 janvier, une solide embuscade, 8 km plus bas, tendue par 300 Algériens à une forte patrouille du 23^e R.I. Quinze soldats sont tués (**la plupart des blessés ont été achevés et mutilés**) et quatre emmenés en captivité en Tunisie : le caporal VIANRON, les deuxième classe Henri RELEA, Jean Jacob et Vincent MORALES. Ce qui porte à une dizaine le nombre des prisonniers retenus dans les camps algériens en Tunisie.

Il n'est pas possible que les autorités locales aient ignoré la préparation d'une action aussi importante montée à leur frontière. Les véhicules observés en Tunisie à proximité du lieu de l'engagement permettent d'affirmer que les rebelles ont bénéficié du concours d'éléments tunisiens, en particulier de celui de la Garde nationale cantonnée à Sakiet-Sidi-Youssef.

Le rapport de gendarmerie, établi à la suite des déclarations du gendarme Brugal de la brigade de Gambetta, qui accompagnait normalement les fantassins, est formel : « *Un fort parti rebelle, appuyé par un détachement de l'armée tunisienne, a attaqué le 11 janvier au petit jour un de nos éléments. Au plus fort de l'action, une section de gardes nationaux tunisiens, reconnaissables à leurs casquettes plates, est arrivée en camions, s'est installée le long de la frontière et n'a pris aucune mesure pour faire cesser le tir de la mitrailleuse et du mortier installés près d'elle en territoire tunisien* ».

Le rapport d'autopsie des médecins, concernant les 14 victimes est navrant : **un éborgement, une carbonisation et deux amputations. Tous les corps ont été défigurés. Les assassins se sont acharnés sur leurs victimes.**

L'embuscade, c'est le premier épisode de l'affaire de Sakiet, et il convient de replacer les faits dans le contexte du moment, quand les troupes françaises étaient continuellement en butte, à la frontière tunisienne, aux attaques des bandes rebelles cantonnées à l'abri en territoire étranger, sans possibilité de riposte.

C'est après l'embuscade du 11 janvier que le Conseil des ministres admet le principe du droit de poursuite; encore laisse-t-on le commandement en Algérie seul juge de la situation, pour l'appliquer. Quand Sakiet sera bombardée, on en sera au **84^{ème} incident de frontière** depuis juillet 1957, dont le plus dramatique et le plus exaspérant pour l'armée est celui du 11 janvier. Car, cette fois, le problème se pose du rôle que joue la Tunisie dans la guerre d'Algérie, puisque sa connivence avec le F.L.N. s'inscrit dans les faits, sur les lieux mêmes de l'embuscade.

Les 300 rebelles qui encerclent les 43 Français du 23^e R.I. sont amenés à pied d'œuvre par les véhicules de la garde nationale tunisienne du poste de Sakiet. Ils seront rembarqués, après coup, par ces mêmes G.M.C. avec leurs quatre prisonniers.



LE 8 FÉVRIER... A 8 HEURES !

- Auteure : Marie ELBE -

« Le 8 février, à 8 heures, une nouvelle fois, les mitrailleurs FLN, ouvrent le feu sur un appareil français qui, touché, est contraint de se poser près de la ligne Morice.

« A 11 h 10, c'est la riposte française. Une escadrille de B 26 écrase le poste de mitrailleuse situé dans le village et pilonne la mine servant de cantonnement aux « *fells* ». Il y aura 80 morts.

« La délégation de la Croix-Rouge, arrivée une heure plus tôt, mais repartie pour visiter un camp de réfugiés situé à 2 km, reviendra pour constater « *l'agression française* », l'opinion internationale défaillera d'horreur et, pendant quelques jours, le gouvernement français observera un tel mutisme qu'on finira par interpréter l'action des militaires – et rien n'était moins vrai – comme une regrettable initiative locale.

« Sottise de militaires ! » déclarait-on complaisamment, dans les sphères gouvernementales, à des journalistes étrangers...Le 13 mai mûrissait...[Fin citation Mme Marie ELBE]



Et encore de nos jours une hémiplogie consternante est encore vivace :

« Ce bombardement aérien sanguinaire subi par la localité de Sakiet Sidi Youcef le 8 février 1958 qui a fait 79 morts dont 20 enfants et 11 femmes et 130 personnes blessées avait renforcé la détermination des deux peuples à s'attacher fermement aux valeurs communes et à la lutte unie pour le recouvrement de la souveraineté nationale », a ajouté le Secrétaire d'état aux anciens combattants algériens »

Se référant à Michel AUDIARD : « *ils osent tous...* » Cela nécessite, 64 ans après de rappeler encore quelques précisions :

« Des photos du raid aérien ont été prises par nos appareils au cours de l'attaque. Le village était désert et les rues vides. Les objectifs, traités par bombes de 250 kilos, ont été détruits à 80 %. Aucun *straffing* n'a eu lieu sur le village. Les quatre emplacements de l'ancienne mine de plomb de SAKIET, casernement de l'ALN, attaqués par les onze B.26 et les huit Mistral, ont été détruits à 50 %. Les photos qui ont été adressées le soir même, au Ministre de la Défense, indiquent très nettement la précision des tirs appliqués sur les seuls objectifs militaires » (Raoul Salan p. 258 de son livre Mémoires "*Fin d'un empire*").

Le général mentionne également : « L'intervention aérienne n'a eu pour but que la seule destruction des objectifs militaires, à l'exclusion de tous autres. Les moyens employés ont été parfaitement adaptés à cette mission. L'attaque des trois principaux postes de DCA installés dans le village même de SAKIET, a été menée par des avions dont il était possible d'attendre le maximum de précision et d'efficacité. Les six *Corsair*, opérant en piqué, n'ont agi que sur les seuls emplacements d'armes bien connus, repérés et identifiés. Si le fait qu'ils aient été situés au centre même du village a entraîné quelques destructions et pertes civiles, la faute en incombe uniquement aux autorités tunisiennes.

Quant aux B.26 et aux *Mistral*, ils ont bombardé les mines désaffectées de SAKIET, où se trouvaient six emplacements de DCA, et dont les bâtiments abritaient exclusivement 500 cent rebelles.

« L'action aérienne, parce qu'elle seule avait la possibilité de porter le plus directement et le plus précisément possible sur des objectifs militaires installés au milieu d'un village, et parce qu'elle éliminait tous les combats d'approche qu'une infanterie aurait dû mener avec des tirs parfois aveugles, était celle qui devait épargner et qui a épargné le plus de pertes civiles.

« Les faits témoignent de notre droit. L'action de SAKIET n'est qu'un acte de légitime défense contre des postes

armés installés en Tunisie qui attaquaient des avions français survolant le territoire français. La riposte a été menée avec le souci de protéger au maximum les populations.

En effet si, dans le village de SAKIET, la gendarmerie, la douane, le commissariat de police et le bureau de police FLN ont été totalement détruits, l'école et le marché sont restés intacts. Les fellaghas tués dans le village ont été décomptés comme victimes civiles par les autorités tunisiennes qui ne donneront pas de photographies des obsèques de leurs ressortissants se chiffrant au maximum à une dizaine de personnes.

« A la mine, plus de 100 cadavres ont été relevés, ainsi qu'autant de blessés et autant de disparus dans l'effondrement des galeries. Mais après le bombardement, le village et la mine, gardés par l'armée tunisienne, ont été interdits aux visiteurs afin de ne pas dévoiler la présence de cadavres en uniforme. Les journalistes et les diplomates eux-mêmes se sont vu refuser l'accès de certaines galeries où toutefois ils ont pu remarquer des indices d'occupation militaire.

« Il précise que le Capitaine Bernon, chef de notre poste de SAKIET, avait, à la suite de l'attaque d'un de nos appareils, prévenu son homologue tunisien, le 7 février, que si pareil cas se renouvelait nous serions obligés d'intervenir. Nous n'avons donc agi qu'après avoir informé les responsables tunisiens... » [Fin citation du général Raoul Salan].

■ ■ MONUMENT AUX MORTS ■ ■

- Source : *Mémorial GEN WEB* -

■ ■ Soldat (23^e RI) ALBERTUS Louis (22 ans), tué à l'ennemi le 11 janvier 1958 ;
Soldat (23^e RI) ARNAULT Lionel (22 ans), tué à l'ennemi le 11 janvier 1958 ;
Soldat (14^e BCA) BOUZIN Moïse (22 ans), tué à l'ennemi le 8 décembre 1955 ;
Soldat (23^e RI) BROUZES Eugène (20 ans), tué à l'ennemi le 11 janvier 1958 ;
Soldat (23^e RI) CAMPET Aimé (22 ans), tué à l'ennemi le 11 janvier 1958 ;
Soldat (23^e RI) D'AVERSA Robert (22 ans), tué à l'ennemi le 11 janvier 1958 ;
Sergent (23^e RI) DENOUVILLIEZ Pierre (23 ans), tué à l'ennemi le 25 juillet 1957 ;
Soldat (23^e RI) DURIX Guy (21 ans), tué à l'ennemi le 11 janvier 1958 ;
Soldat (23^e RI) ERB Guy (21 ans), tué à l'ennemi le 11 janvier 1958 ;
Aspirant (23^e RI) GODDET Bernard (23 ans), tué à l'ennemi le 11 janvier 1958 ;
Soldat (23^e RI) MAIGNAUT Maurice (21 ans), tué à l'ennemi le 11 janvier 1958 ;
Caporal (23^e RI) PEPIN Michel (22 ans), tué à l'ennemi le 11 janvier 1958 ;
Sapeur (61^e BG) PERRIN Michel (22 ans), tué à l'ennemi le 24 septembre 1956 ;
Dragon (13^e RDP) REGGIANI Séverin (20 ans), tué à l'ennemi le 3 juillet 1961 ;
Soldat (23^e RI) ROSEZ Robert (22 ans), tué à l'ennemi le 11 janvier 1958 ;
Caporal-chef (23^e RI) SEGUELA J. Pierre (22 ans), tué à l'ennemi le 11 janvier 1958 ;
Caporal infirmier (23^e RI) SERIEYS Henri (22 ans), tué à l'ennemi le 11 janvier 1958 ;
Soldat (23^e RI) TUERY René (22 ans), tué à l'ennemi le 11 janvier 1958 ;
Sous-lieutenant (61^e BCG) VINCENT Gilles (24 ans), tué à l'ennemi le 24 septembre 1956 ■ ■

EPILOGUE SAKIET-SIDI-YOUSSEF

Rattachée au gouvernorat du Kef, elle constitue une municipalité comptant 6 335 habitants en 2014.



SYNTHESE réalisée grâce aux Auteurs précités et aux Sites ci-dessous :

https://bone.pagesperso-orange.fr/titre_rubrique/guerre/sakiet.html

<https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2009-1-page-37.htm>

<https://www.ege.fr/infoguerre/guerre-dalgerie-loffensive-informationnelle-qui-acheve-la-iveme-republique>

<https://fresques.ina.fr/independances/fiche-media/Indepe00042/1-affaire-de-sakiet-sidi-youssef.html>

<https://www.aps.dz/regions/135196-les-evenements-de-sakiet-sidi-youcef-temoignent-de-la-solidarite-entre-les-peuples-algerien-et-tunisien>

<https://tenes.info/nostalgie/SAKIET>

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO [jeanclaude.rosso3@gmail.com]